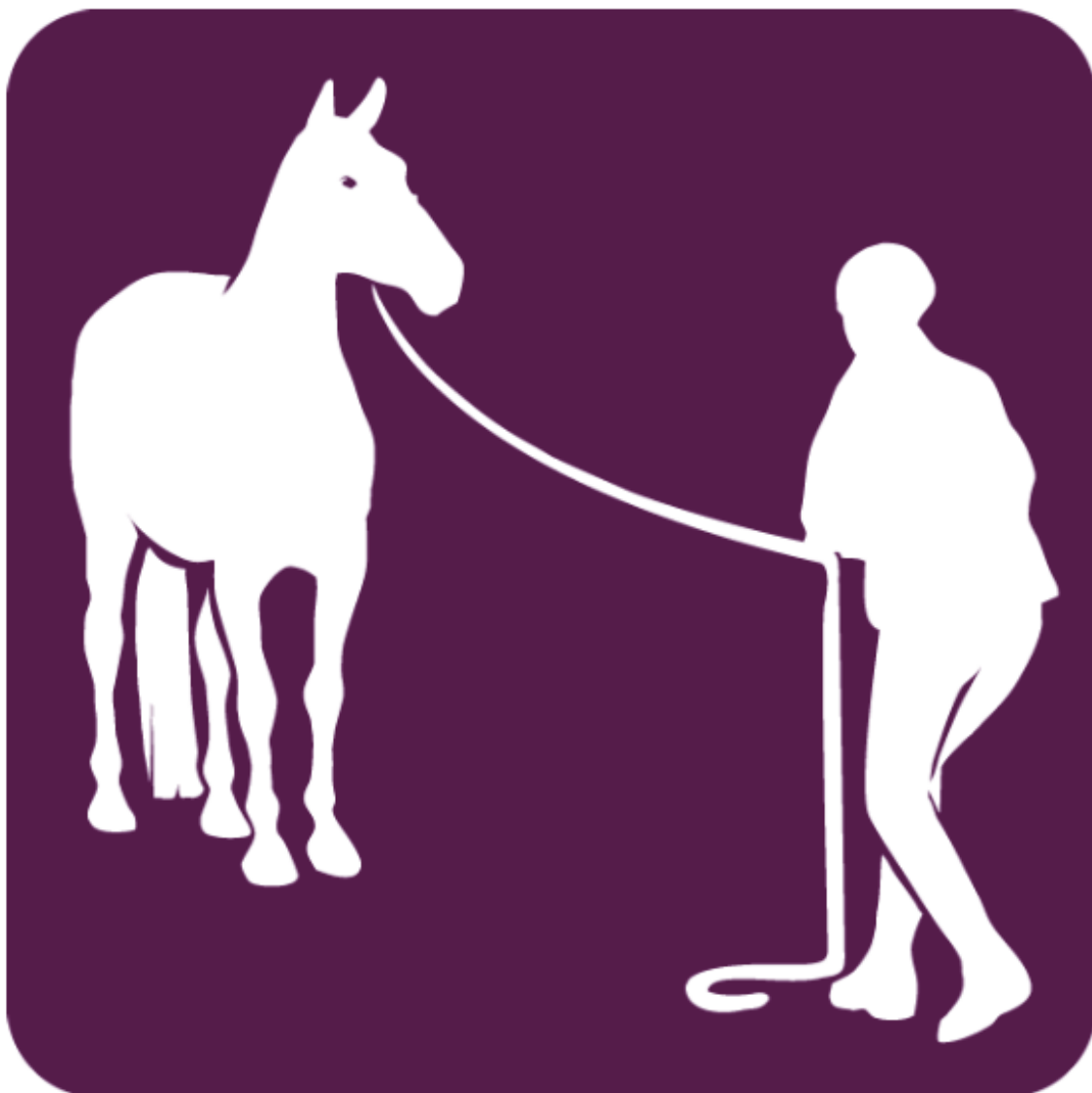


REGLEMENT EQUIFEEL SAISON 2025/2026



1. DETERMINATION DES EPREUVES

4 concours en Equifeel d'Octobre 2025 à Mai 2026.

Les séries retenues sont:

- Espoir: enfants de moins de 8 ans avec poneys A à C
- Initiation
- Club 2
- Club 1
- Initiation Montée
- Montée

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'épreuve retenue pour le championnat Equifeel est réservée aux cavaliers titulaires de la licence fédérale de compétition.

Le règlement des compétitions officielles de la FFE est applicable aux différentes épreuves.

En cas d'impossibilité pour le cheval de participer à l'épreuve après la liste d'engagement, le cavalier pourra participer avec un autre cheval, seulement si son enseignant ou coach le précise avant l'épreuve, dans la limite du nombre de parcours prévu par le règlement. Ainsi, le cavalier conservera ses points pour le championnat.

Cette disposition impérative devra être contrôlée lors de chaque compétition par le Président de Jury afin d'éviter les contestations et les litiges ultérieurs.

Si un cavalier annonce un changement de cheval pour indisponibilité, ce cheval ne pourra pas ou plus participer à la compétition du jour.

En cas d'indisponibilité d'un cavalier, un autre cavalier concourant dans la même série peut le remplacer « au pied levé » après accord du Président de Jury. Les points ne seront pas comptabilisés pour le championnat.

3. PARTICIPATION DES CHEVAUX POUR LES EPREUVES

Tous les chevaux ou poneys doivent être titulaires d'un document d'identification.

Les chevaux doivent obligatoirement être à jour des vaccinations en vigueur (grippe, tétanos, rhinopneumonie). Ce document est susceptible d'être contrôlé à l'occasion des concours.

Un poney/cheval peut participer à 5 épreuves par jour sauf les équidés de 4 ans qui n'ont droit qu'à une seule épreuve par jour.

Les entiers sont interdits.

4. TENUES

Les tenues stipulées dans le règlement FFE sont autorisées.

Toutes les épreuves se dérouleront en tenue officielle:

	AUTORISE	OBLIGATOIRE
Tenue	Gants	Tenue d'équitation de concours ou tenue aux couleurs du club au nom duquel le concurrent est engagé. La tenue doit être correcte et adaptée Tête couverte : casque, casquette ou chapeau. Seules les bottes ou boots d'équitation sont autorisées. Pour les boots à lacets prévoir une protection afin d'éviter que les lacets se défassent.
Hamachement	Stick, cravache	Tout type de licol, avec longe de plus de 3 m (plate ou en corde), avec ou sans mousqueton.

Le changement de stick ou de cravache n'est pas autorisé durant une épreuve.

Matériel autorisé pour le cheval:

- licol en corde
- licol plat
- longe de 3,70m
- longe de 5,50m
- longe de 7m
- Stick dressage
- Carot stick avec ou sans cordelette
- Cordelette

Pour la partie montée, le noeud des rênes doit être fait au niveau de l'anneau d'attache de la longe. Il n'est pas autorisé d'attacher les rênes de chaque côté de la tête du cheval. Le filet et le side pull ne sont pas autorisés.

La reconnaissance du parcours fait partie intégrante du concours et devra être annoncée par l'organisateur. Les cavaliers devront l'effectuer en tenue correcte et soignée.

La remise des prix fait également partie intégrante du concours et devra être annoncée par l'organisateur.

Les cavaliers devront obligatoirement se présenter en tenue correcte et soignée de compétition, même si la remise des prix se fait à pied.

Toute absence non motivée, toute tenue ou attitude incorrecte lors de celle-ci peut entraîner la radiation du classement, et, par la même, la non-attribution des prix et points au concours; cette disposition doit être connue de tous les compétiteurs; elle est de la responsabilité des enseignants et des dirigeants; elle devra être appliquée impérativement.

5. SUIVI DU CHAMPIONNAT D'EQUIFEEL

Généralités

Le centre CO-EQUI-PIEDS est seul responsable de l'établissement du championnat d'Equifeel; il est également chargé de faire appliquer le présent règlement. Il peut être requis pour faciliter l'arbitrage d'un litige.

Pour tous les cas qui n'auraient pas fait l'objet d'un point du présent règlement, l'organisation appliquera le règlement de la FFE.

Réclamations

Toute réclamation pour être recevable doit être écrite et présentée sur place au moment du concours au Président de jury et accompagnée d'un chèque de caution de 50 euros, ou ultérieurement auprès de CO-EQUI-PIEDS et dans les délais prévus par le règlement national.

Participation

Un cavalier peut participer à 5 épreuves maximum par jour, toutes confondues: dont maximum 3 épreuves en Club.

Un même couple cavalier / cheval ne peut participer qu'à une seule épreuve Club par jour.

Titres attribués

Le vainqueur du Championnat d'Equifeel est le cavalier ayant accumulé le plus de points lors des différents concours.

Dans chaque étape, un cavalier peut réaliser plusieurs passages avec des chevaux différents. 1 seul passage est conservé pour le comptage des points. Le meilleur résultat sera conservé.

Le concurrent ayant le score final le plus important est classé premier. La suite du classement s'établit dans l'ordre décroissant des scores obtenus.

En cas d'égalité pour, on tiendra compte du nombre total de tests réussis dont l'indice est le plus élevé (20 points) ainsi que le nombre de bonus additionnels sur ces tests. Si cela ne les départage pas, on prendra en compte les tests d'un indice inférieur avec le même système de décompte. Si cela ne les départage pas, on prendra en compte le meilleur résultat sur un des tests prévue et figurant sur le tableau d'affichage (on prendra en compte les éléments suivant et dans cet ordre: la hauteur du contrat, le nombre de bonus, le nombre de malus, le chronomètre).

6. DISPOSITIONS FINANCIERES

Engagements

Les engagements sont à réaliser par mail à l'adresse suivante: co.equi.pieds@gmail.com, avant le mercredi (18 ou 19h) précédant le concours.

Les éléments d'inscription sont les suivants:

- Nom Prénom
- Nom cheval
- Adresse mail du participant

Le montant des engagements est de 20€ pour toutes les épreuves.

7. CODE DE BONNE CONDUITE

Les articles du Règlement FFE des compétitions - Dispositions Générales sont applicables.

Toute participation au championnat d'Equifeel implique d'avoir pris connaissance du présent règlement et d'en avoir accepté toutes les dispositions.

Obligation est faite aux dirigeants et aux enseignants d'y veiller scrupuleusement.